



**Contrat de 12 mois pour un panier (adapté pour 2 adultes) de légumes
issu de l'agriculture biologique du 04 avril 2023 au 26 mars 2024 (page 1)**

Le présent contrat est passé entre :

L'agriculteur Thierry GOZZERINO
Impasse Cabot Quartier Bel Air
13300 Salon de Provence
Tel : 06 11 39 42 01

Certifié Agriculture Biologique par ECOCERT
13/67202/1319909

Et :

l'Amapien(e) Monsieur, Madame :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Le prix du panier est fixé à 18,00€, soit un total de 936 € TTC pour l'ensemble du contrat (52 paniers).

Le paiement total des paniers s'effectue à la signature du contrat,

- par chèques libellés à l'ordre de « Ma saison AB » et datés du jour de l'engagement.
- possibilité de régler en plusieurs fois selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous; les chèques sont encaissés le 5 du mois.

Extrait du règlement intérieur : Chaque AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants:

- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers de 17h30 à 19h15.
- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00 à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- Absence ? Vacances ? L'Amapien peut poser un Joker : le panier est remplacé par un lot de bocaux ou un bon d'achat correspondant au prix du panier. Maximum 6 Jokers par saison.
- Prévenez l'un des référents de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Salon de Provence le / / 2023

Signature du Maraîcher

Signature de l'AMAPien(e)

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
courriel: amapdelacrau@gmail.com - site: www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Agnès (06 27 03 07 60) et/ou Antoine RENAUD (07 71 26 04 11)



CONTRAT LEGUMES (page 2)
ECHEANCIER
Saison 2023 / 2024

DATES de LIVRAISON Salon de Provence						TOTAL 936 €	RÈGLEMENT (montant - numéro chèque)
Avril 23	4	11	18	25		72 €	
Mai	2	9	16	23	30	90 €	
Juin	6	13	20	27		72 €	
Juillet	4	11	18	25		72 €	
Août	1	8	15	22	29	90 €	
Septembre	5	12	19	26		72 €	
Octobre	3	10	17	24	31	90 €	
Novembre	7	14	21	28		72 €	
Décembre	5	12	19	26		72 €	
Janvier 24	2	9	16	23	30	90 €	
Février	6	13	20	27		72 €	
Mars	5	12	19	26		72 €	

NB 1) Pas de distribution le **16** mai 2023 ; Il sera proposé, le mardi **23** mai, soit un panier double, soit des bocaux, soit un bon d'achat pour aller retirer un panier directement à la ferme.

NB 2) Pas de distribution les **19** et **26** décembre 2023. Il y aura panier double les mardis **12** décembre 2023 et **2** janvier 2024

Salon de Provence le / / 2023

Signature du Maraîcher

Signature de l'AMAPien(e)

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
courriel: amapdelacrau@gmail.com - site: www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Agnès (06 27 03 07 60) et/ou Antoine RENAUD (07 71 26 04 11)



Reçu à conserver par l'adhérent

Contrat pour 52 paniers de légumes issus de l'agriculture biologique, du 4/04/2023 au 26/04/2024

Rappel du règlement intérieur :

Chaque AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers de 17h30 à 19h15.
- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00 à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- Absence ? Vacances ? L'Amapien peut poser un Joker : le panier est remplacé par un lot de bocaux ou un bon d'achat correspondant au prix du panier. Maximum 6 Jokers par saison. Prévenir l'un des référents le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Dates de livraison						936 €	Règlement
Avril 23	4	11	18	25			
Mai	2	9	16	23	30		
Juin	6	13	20	27			
Juillet	4	11	18	25			
Août	1	8	15	22	29		
Septembre	5	12	19	26			
Octobre	3	10	17	24	31		
Novembre	7	14	21	28			
Décembre	5	12	19	26			
Janvier 24	2	9	16	23	30		
Février	6	13	20	27			
Mars	5	12	19	26			

NB 1) Pas de distribution le **16** mai 2023 ; Il sera proposé, le mardi **23** mai, soit un panier double, soit des bocaux, soit un bon d'achat pour aller retirer un panier directement à la ferme.

NB 2) Pas de distribution les **19** et **26** décembre 2023. Il y aura panier double les mardis **12** décembre 2023 et **2** janvier 2024.

Salon de Provence le / / 2023

Signature du Maraîcher

Signature de l'AMAPien(e)

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
courriel: amapdelacrau@gmail.com - - site: www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Agnès (06 27 03 07 60) et/ou Antoine RENAUD (07 71 26 04 11)